Envoyé en préfecture le 28/04/2023
Reçu en préfecture le 28/04/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 081-200034049-20230413-2023_052-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-052

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE *(suppléant)*, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, , Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusées donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Madame Isabelle SOULET, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Madame Isabelle CLAMET, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Aïci Sem Plan »

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Association « Aïci Sem Plan » a inscrit son projet dans le cadre du développement d'un « Espace Vie Sociale » (EVS) agréé par la CAF du Tarn pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. Cet espace concourt à la politique d'animation de la vie sociale du territoire en proposant des services et des activités à finalités sociales, éducatives et culturelles.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée de valider le partenariat de quatre ans (2023 - 2026) par la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 4 000 € à l'Association.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, approuve les termes de la convention à intervenir et à autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

La Secrétaire de séance,
Nadège BARTHE DE LA OSA

Communauté de Communes Centre Tarn